

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 14 OCTOBRE 2025 À 20H30

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : Marlène VILLENEUVE, Franck FOUILLAND

Secrétaire de séance : Yannick FRANÇOIS

Date de convocation : 07/10/2025

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil en date du 16 septembre 2025, l'ordre du jour est abordé, avec un sujet supplémentaire relatif au commerce multiservice.

Marché de travaux de rénovation de la salle des fêtes et de réaménagement de la cantine

M. le Maire annonce les résultats de l'analyse des offres. Elles sont en-dessous de l'estimatif qui avait été fait, de 8,69 % soit 31 213 € d'économie. Le conseil valide le choix des entreprises retenues par la Commission d'Appel d'offres et autorise M. le Maire à signer le marché pour un montant total de 327 816,33 € HT de travaux.

Délibération n°2025/28 – Votes pour : 8 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Demandes de subvention

Le conseil étudie les demandes de subventions faites.

Il décide de verser une subvention à l'Amicale philanthropique de Cuinzier d'un montant de 150 € et une subvention à l'Association les gens de Mon Moulin d'un montant de 150 €.

Délibération n°2025/29 – Votes pour : 8 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Tarifs de location des salles

Le conseil décide de fixer les tarifs de location de la salle des associations au 01/01/2026 comme suit :

- Gratuité pour les associations
- Gratuité pour un vin d'honneur à l'occasion d'un décès
- Habitants de la Commune et employés communaux : 60 €

Délibération n°2025/30 – Votes pour : 8 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Le conseil décide de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes à son ouverture en 2026, après travaux :

- Habitants de la Commune et employés communaux : 250 € (lavage compris), en sus gaz et électricité
- Personnes extérieures à la Commune : 360 € (lavage compris), en sus gaz et électricité
- Associations locales : gratuité pour les 2 premières manifestations de l'année, en sus gaz et électricité ; 100 € les suivantes (lavage compris), en sus gaz et électricité
- Réunions d'associations locales : gratuité, en sus gaz, électricité et le lavage du sol facturé 45 €.
- Vins d'honneur des particuliers à l'occasion d'un décès : gratuité, en sus gaz, électricité et le lavage du sol facturé 45 €.
- Vins d'honneur des particuliers à l'occasion d'un mariage : 120 € (lavage compris), en sus gaz et électricité.

Les frais de gaz et les frais d'électricité sont facturés suivant le relevé des compteurs, au prix payé par la Commune.

Délibération n°2025/31 – Votes pour : 8 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Commerce multiservice

M. le Maire annonce la mise en vente du fonds de commerce. Au vu de la conjoncture actuelle, le service Economie de Charlieu Belmont Communauté, qui a suivi le dossier, suggère une amélioration de l'équipement de la cuisine et une baisse du montant du loyer. Le conseil dit que la Commune ne peut ni engager des travaux ni baisser le montant du loyer.

Questions diverses :

M. le Maire rappelle la cérémonie de commémoration du 11 novembre à 11h au Monument aux Morts, qui sera suivie d'un vin d'honneur.

Il rappelle la prochaine réunion du conseil fixée au 18 novembre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Remarques sur le PV formulées à la séance suivante : néant

M. le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le secrétaire de séance
Yannick FRANÇOIS

